

# QUI PROTÈGE NOTRE RESSOURCE EN EAU ?

## > La SPGE, c'est quoi ?

La SPGE est la Société Publique de Gestion de l'Eau. Elle a été créée par la Région wallonne en 1999. Son principal objectif est d'assurer la défense de notre ressource en eau.

Elle est chargée de financer (donner de l'argent pour) la protection des captages, l'épuration (fait de rendre propres) des eaux usées et les travaux d'épuration.

usées. Car une fois l'eau utilisée, celle-ci est "sale" et avant de retourner dans la nature, il est important de la "nettoyer" pour ne pas qu'elle puisse nuire (causer du tort) à l'environnement. Pour cela, la SPGE travaille avec différents partenaires: le gouvernement wallon, les communes, les intercommunales, les producteurs et distributeurs d'eau, les organismes d'assainissement (chargés de rendre l'eau propre)... Elle s'assure qu'ils réalisent leurs objectifs pour protéger l'eau et leur donner l'argent dont ils ont besoin pour y arriver. La SPGE, avec ses partenaires, fait en sorte que l'eau soit de bonne qualité en Wallonie.

LA SPGE EST LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE DE GESTION DE L'EAU. ELLE A ÉTÉ CRÉÉE PAR LA RÉGION WALLONNE EN 1999.



## L'EAU, UNE COMPÉTENCE RÉGIONALE

La Belgique est un État fédéral. C'est-à-dire que le pays est divisé en plusieurs parties. Il y a trois Régions: la Région wallonne, la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale. Il y a aussi trois Communautés: la Communauté française, la Communauté flamande et la Communauté germanophone. Chaque "partie" peut prendre ses propres décisions dans certains domaines. Elle a ce qu'on appelle des "compétences", des matières dont elle seule s'occupe. En Belgique, l'eau est un domaine de la Région wallonne qu'elle a confié à la SPGE.

EN WALLONIE, L'EAU EST UN DOMAINE DE LA RÉGION WALLONNE QUELLE A CONFIE À LA SPGE.



Société Publique de Gestion de l'Eau

SPGE



En protégeant les captages, la SPGE et les producteurs s'assurent de la bonne qualité de l'eau distribuée.



## DES RÈGLES À RESPECTER !

Si c'est la Région wallonne qui s'occupe de la politique de l'eau, elle doit toutefois respecter certaines règles qui lui sont imposées par l'Europe (la Wallonie n'a pas le choix). La Belgique est l'un des 28 pays de l'Union européenne (UE). Au sein de cette Union, on peut voyager, faire des affaires... Les États harmonisent leurs réglementations (les rendent plus semblables) pour que les échanges soient plus faciles et qu'il y ait moins de différences. L'Union européenne prend donc des décisions que les pays doivent appliquer, faire respecter sous peine de devoir payer une amende. Pour l'eau, cet ensemble de règles est inscrit dans des "directives sur l'eau".

La SPGE est responsable de la protection des ressources en eau et de l'assainissement des eaux usées en Wallonie.

Sans un traitement préalable, les eaux usées ne pourraient être rejetées dans le milieu naturel.



Pour protéger les ressources wallonnes en eau potable, des zones de prévention sont définies autour des captages d'eau.

